



FRANCE



LUXEMBOURG

L'APPEL A PROJET URBACT « RESEAUX DE TRANSFERT »

Journée d'information organisée le 6 mai 2025 à La REcyclerie : ce qu'il faut retenir

L'appel à projet URBACT « Réseaux de transfert » 2025



URBACT, c'est quoi ?

URBACT IV est un programme de coopération territoriale européenne, dont l'objectif est de promouvoir le développement urbain durable sur ce territoire. Le programme se décline en 3 types d'appels à projet : les réseaux de planification d'actions, les réseaux de transfert et les réseaux de transfert d'innovation.

L'appel à projet « réseaux de transfert » en bref...

Dans un réseau de transfert, des autorités urbaines adaptent une bonne pratique réussie à leur propre contexte, bonne pratique qui a été testée auparavant dans une autre collectivité européenne. En 2024, suite à un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI), 116 bonnes pratiques ont été sélectionnées et labellisées par le programme URBACT. Les villes à l'initiative de ces pratiques peuvent porter un réseau de transfert et composer un partenariat avec d'autres villes européennes intéressées. Chaque réseau sera composé de 6 à 8 partenaires (en comptant la « ville bonne pratique »). Aujourd'hui, 51 autorités urbaines cherchent des partenaires pour transférer leur pratique.



Pourquoi s'engager dans un réseau de transfert ?

Deux collectivités étaient présentes à la journée d'information pour témoigner de leur expérience dans des réseaux de transfert 2018-2021.

Ville de Grigny, partenaire du réseau de transfert [ON STAGE](#), Music and art for social change



Intervenants : Cécile Hussonnois, Responsable du service des Archives Municipales de Grigny
Pierre Gernieux, Directeur adjoint du Conservatoire de Grigny

Bonne pratique du réseau : Accessibilité de l'art et de la musique comme levier d'inclusion sociale, portée par l'Hospitalet de Llobregat (ES), via l'école EMMCA (école d'arts et de musique)

Éléments de la bonne pratique transférés par Grigny : Création d'Orchestres Symphoniques des Enfants (OSE) dans les écoles, expérimentation de l'impact de la musique sur les plantes dans des "colos apprenantes"

Métropole européenne de Lille, partenaire du réseau de transfert [Com.Unity.Lab](#), une boîte à outils pour les quartiers défavorisés



Intervenants : Valentin Mousain, Directeur de projets à la Métropole Européenne de Lille

Bonne pratique du réseau : Mise en place d'une stratégie d'action en quartiers défavorisés via 4 outils, portée par Lisbonne (PT)

Élément de la bonne pratique transféré : Adoption d'un nouveau système de subventions dédié aux acteurs locaux de la politique de la ville allouées sur un critère de coopération entre a minima deux acteurs

Avancer concrètement sur une des priorités de votre ville

- ⇒ Bénéficier des conseils d'une ville ayant parcouru le même chemin et gagner du temps dans la compréhension, la hiérarchisation et la réponse aux enjeux identifiés



"Llobregat avait la même pratique, à savoir le développement de parcours artistiques durant le temps scolaire, mais avec plus de 10 ans d'avance" (Pierre Gernioux, Directeur adjoint du conservatoire de la **ville de Grigny**).

Pour la **MEL**, ce projet a permis d'économiser du temps car elle a pu bénéficier de l'expérience des différentes villes du réseau et notamment de la ville Bonne pratique qui les a guidés grâce aux leçons tirées de leur expérience passée.

- ⇒ Accéder à une typologie d'outils opérationnels et d'actions ayant déjà été testés et fait leur preuve sur un autre territoire en lien avec votre enjeu



En tant que Ville Bonne pratique, Lisbonne proposait de transférer 4 outils en faveur de la politique de la ville. Au regard de son contexte,

la **MEL** a choisi de n'en transférer que deux, les autres correspondant moins aux enjeux du territoire. Elle a donc notamment développé un nouvel outil de subvention sur un modèle innovant basé sur la coopération entre les acteurs locaux.

Pour **Grigny**, intégrer ce réseau de transfert a permis de développer de manière beaucoup plus rapide, la mise en place d'ateliers musicaux pendant le temps scolaire, la ville bonne pratique l'ayant déjà testé.



- ⇒ Prioriser plus facilement cette politique publique dans l'agenda politique de votre collectivité



La ville de **Grigny** a organisé une des rencontres transnationales du réseau sur son territoire : recevoir des délégations européennes marque les esprits de l'ensemble des acteurs de la collectivité, y compris des élus. Par ailleurs, engager des échanges avec d'autres villes européennes travaillant sur le même champ permet de confirmer la volonté de la ville de travailler sur ce thème et de faire évoluer sa politique publique.

Monter en compétence sur un enjeu de votre collectivité

- ⇒ Bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise thématique et méthodologique d'un expert associé à chaque réseau de transfert et financé par le programme URBACT



“Quand vous faites un URBACT, vous n’êtes pas lâchés dans la nature” (Valentin Mousain, membre de la MEL).

Dès le début du processus, l’experte du réseau s’est rendue dans chaque autorité urbaine partenaire, dont la MEL, pour rencontrer les acteurs du territoire et préparer l’accompagnement qui s’est concrétisé tout au long du réseau. Le réseau a également bénéficié, dans la dernière partie du projet, de l’appui d’un autre expert (ad-hoc expert) qui est intervenu sur une thématique précise. Les experts proposent des méthodes de travail différentes qui changent les perspectives et représentent une nouvelle source de motivation.

- ⇒ Faire évoluer la manière de travailler en interne au-delà du projet : capitalisation sur des pratiques extérieures, échanges avec d’autres municipalités locales et européennes



Pour la MEL, tous les pays ont apporté des enseignements précieux, mêmes ceux étant moins expérimentés. Les cultures, les manières de travailler, les pratiques de chaque ville ont permis d’avoir des échanges riches et instructifs sur le sujet de la politique de la ville.

- ⇒ Acquérir une méthode de travail utile pour tous les champs de votre activité basée sur une approche participative et multi-acteurs : décryptage d’un projet, analyse au regard d’enjeu et d’un contexte, transférabilité



A Grigny, les agents ayant participé aux échanges ont constaté un développement de leurs compétences, tant en anglais que dans le champ de la bonne pratique. Ils ont également concrétisé les 2,5 années d’échanges par la réalisation d’un plan de transfert.

Mobiliser localement vos acteurs sur le thème retenu et engager de nouvelles coopérations à l’échelle locale

- ⇒ Mettre en place un groupe local d’acteurs en lien avec le thème du réseau retenu pour concrétiser le transfert à l’échelle locale
- ⇒ Initier ou renforcer les synergies et échanges entre les différents services de votre ville afin de réussir le transfert de la bonne pratique et de l’ancrer dans la dynamique locale
- ⇒ Elargir le panel d’acteurs locaux à mobiliser sur cet enjeu
- ⇒ Instaurer une dynamique de travail avec les acteurs locaux grâce à l’intégration dans un réseau européen impliquant des échéances de travail et un calendrier de 30 mois



Le URBACT Local Group (ULG) ou Groupe local URBACT est un outil développé par chaque ville partenaire du réseau. A Grigny, le groupe local a très bien fonctionné et a permis de co-construire et de s’appropriier le plan de transfert.

A la MEL, la volonté des agents participant au réseau était d’impliquer dans l’ULG des individus qui n’avaient jamais eu voix au chapitre mais qui étaient pourtant en première ligne au regard du thème d’intervention : les habitants de quartier. Il a également permis d’associer à la fois des services de la MEL, des communes du territoire et d’autres acteurs impliqués dans la politique de la ville. Grâce à ce groupe local, des liens se sont créés permettant à des associations de garder contact par la suite afin de travailler sur un projet ensemble.

Ouvrir votre collectivité à l'Europe et bénéficier de fonds communautaires

- ⇒ Intégrer une communauté de travail européenne sur le développement urbain (réseau composé de 6 à 8 partenaires européens) représentant une source d'inspiration et participer à des événements sur le développement urbain impliquant des acteurs européens clefs en la matière
- ⇒ Apporter une visibilité à votre collectivité à l'échelle européenne, nationale et locale
- ⇒ Bénéficier d'un financement européen (750 000€ maximum pour chaque réseau) pour soutenir les échanges transnationaux, le temps de travail des agents impliqués dans le projet
- ⇒ Ouvrir les horizons pour votre collectivité vers de potentiels futurs projets européens



Pour la **MEL**, participer à un réseau URBACT a permis de travailler sur la question de la politique de la ville avec des villes aux expériences et contextes très différents. Chacune s'est inspirée des autres, au regard des dimensions qu'elle souhaitait approfondir. Par ailleurs, la MEL a pu participer au City festival organisé par le programme URBACT, une occasion de rencontrer des villes de toute l'Europe. Cette expérience de coopération est concluante puisque le service cohésion sociale est impliqué aujourd'hui dans plusieurs projets INTERREG.

Pour **Grigny**, travailler à l'échelle transnationale permet de légitimer ses actions locales. En effet, lorsqu'une autorité urbaine est retenue par le chef de file pour intégrer un réseau de transfert, c'est parce que l'on considère qu'elle apporte une plus-value au projet et que son expérience est intéressante pour les autres. Par ailleurs, participer à un tel réseau permet de porter la voix de sa collectivité à l'échelle internationale.

Les points clés de l'appel à projet « Réseaux de transfert »

- Pays éligibles : UE, Suisse, Norvège, pays IPA et NDICI
- 6 à 8 partenaires en comptant le chef de file
- Chefs de file éligibles : une des 116 villes ayant une bonne pratique sélectionnée en 2024
- Budget : 750 000€ pour le réseau entier
- Experts financés par le secrétariat offrant 160 jours d'expertise par réseau de transfert

⇒ **Détails : PowerPoint de Clémentine Gravier, Secrétariat URBACT**



Focus 1 : Activités transnationales et activités locales dans un réseau URBACT

Où peut-on trouver des exemples de livrables (plans de transfert...) ?

Réponse : Tous les plans de transfert sont accessibles sur le site internet de URBACT. Chaque réseau bénéficie d'une page de présentation, sur laquelle, les principaux livrables sont également disponibles : la feuille de route du réseau, les plans de transferts de chaque ville.... [Vers la base de données des anciens réseaux de transfert.](#)

Est-ce que les villes partenaires participent à la réalisation de la feuille de route pendant la première phase du réseau ?

Réponse : Oui. Le Lead Expert, avec l'appui du Lead Partner, visite préalablement chacun des partenaires et propose une feuille de route en fonction de leurs besoins. Celle-ci est ensuite discutée au sein du réseau qui se met d'accord sur les activités à mener.

Doit-on partir de zéro pour constituer son Groupe Local URBACT (ULG) et peut-il évoluer au fil du projet ?

Réponse : Non, le ULG peut se baser sur un groupe déjà existant. Des parties prenantes peuvent rejoindre le ULG au fil de l'eau. La structure du groupe doit répondre et être en adéquation avec les priorités et besoins locaux.

Faut-il avoir une traçabilité des actions locales ?

Réponse : Il La seule chose qui est demandé est une liste des membres du Groupe Local URBACT.

Un prestataire peut-il faire partie d'un ULG ?

Réponse : Oui, dans l'absolu, tout acteur peut intégrer un ULG.



Focus 2 : Intégrer le bon partenariat, collaborer avec le Lead Partner, bien répartir les rôles dans le projet

Est-il possible de rejoindre un réseau en tant que partenaire français, s'il est porté par une ville française ?

Est-il possible d'être deux partenaires français dans un même réseau ?

Réponse : Non, dans le cas des réseaux de transfert, il ne peut pas y avoir 2 villes du même pays dans un même réseau, car l'objectif est d'avoir la plus grande variété possible.

A-t-on une visibilité sur les chefs de file (Lead Partners) ayant déjà un partenaire français ?

Réponse : Non, il faut leur demander au cas par cas via [la base de données](#).

Qui sélectionne les partenaires dans chaque réseau ?

Réponse : C'est la ville cheffe de file qui fait ce travail. Quand vous la contactez, il est donc nécessaire de lui montrer votre motivation, votre contexte et la plus-value que vous pourriez apporter. Très souvent, lorsque vous contactez les chefs de file via la base de données URBACT, ces derniers vous transmettent un formulaire et proposent un entretien à chaque candidat. C'est important pour eux de savoir qu'ils ont choisi des partenaires qui détiennent déjà une dynamique sur leur sujet (même si ce n'est pour l'instant qu'une volonté politique et qu'aucune action n'a été menée).

Quelles sont les missions propres au chef de file ?

Réponse : Le chef de file monte la candidature et crée son consortium de villes. Il est le relai principal entre le Secrétariat URBACT et ses partenaires, sur tous les aspects administratifs et financiers. Il est le référent de ses partenaires pour toutes les questions liées au réseau. Il gère le budget du réseau (cf. Focus 3). Il accueille une ou plusieurs réunions transnationales au sein de sa ville et accompagne les autres partenaires à organiser la leur avec le Lead expert, en cas de besoin. Il crée son *URBACT local group* pour avancer localement sur le plan d'amélioration de sa bonne pratique (livrable).

Quelles sont les missions propres aux autres partenaires du réseau ?

Réponse : Les autres villes du réseau participent aux réunions transnationales. Elles accueillent également une de ses réunions au sein de leur territoire. Elles créent, mobilisent et animent leur groupe local URBACT, afin d'avancer localement sur l'adaptation de la bonne pratique du chef de file dont le livrable final est un plan de transfert. Elles remontent leurs dépenses au chef de file pour obtenir le remboursement de leurs

activités. Les partenaires contribuent aux activités de communication, en lien direct avec le référent au sein du réseau (à définir avec le chef de file, le plus souvent il s'agit du chef de file qui s'en occupe) et l'expert.

Qui sera l'expert du réseau ?

Réponse : URBACT dispose d'un pool de Lead experts (agrés par le programme) qui doivent montrer leur intérêt pour des réseaux, au regard des thèmes et de leurs champs d'expertise. C'est le Lead Partner en concertation avec le Secrétariat URBACT (et avec les partenaires du réseau, s'il le souhaite) qui choisit son Lead expert. Ce Lead expert est financé (en plus du budget du réseau), par le programme URBACT à hauteur de 130 jours maximum. Les 30 jours minimum restant d'expertise sont accordés à un minimum de deux ad-hoc experts, que le réseau peut mobiliser sur des besoins d'expertise précis. Les experts seront choisis une fois le réseau approuvé. Les ad hoc experts seront choisis au fil de l'eau selon les besoins d'expertise apparaissant au sein du réseau.

Focus 3 : Le budget

Comment déterminer le budget sans déterminer les actions ?

Réponse : Il faut faire une prévision approximative en se basant sur les principales lignes budgétaires et le coût des livrables et des déplacements.

Quelques éléments clés sur le budget :

- Budget total pour l'ensemble du réseau et pour 30 mois : 750 000 euros ;
- Un taux de cofinancement FEDER pour les partenaires français de 65%, 70% ou 80% en fonction de la [catégorie de région](#) plus ou moins développée ;
- Interdiction de double financement européen – pas d'autre financement européen sur les dépenses présentées dans le budget.

5 catégories de dépenses :

- o Frais de personnel (au réel, compter en moyenne 1 ETP pour un partenaire, 2 ETP pour le chef de file) ;
- o Frais administratifs et de bureau (forfait de 15% des frais de personnel) ;
- o Frais de déplacement et d'hébergement (privilégier le forfait de 30% des frais de personnel ; possible de présenter au réel si dûment justifié ou plus avantageux) ;
- o Frais d'expertise et services externes – traduction, communication, études, contrôle de 1^{er} niveau, frais de déplacement des personnes non employées du partenaire... (respecter les règles de la commande publique ; URBACT conseille de faire 3 devis pour les achats de faible montant ; achats au meilleur coût financier et environnemental) ;
- o Petit matériel nécessaire aux activités du réseau (ex. logiciel informatique, matériel d'exposition...)
- 40% maximum pour les frais de gestion du projet (frais de personnel + frais de prestations externes dédiés à la gestion du projet URBACT).
- Éligibilité des dépenses dans le [Manuel du programme](#).
- Flexibilité de 20% entre catégories de dépenses à l'échelle du réseau + 20% entre partenaires ; géré par le Lead Partner.
- Possible de faire une reprogrammation pour adapter le budget en cours de projet.

Une fois le projet validé, comment se fait le paiement ?

Réponse : Le remboursement se fait sur la base des dépenses payées par chaque partenaire :

- Le partenaire doit mettre en place une « comptabilité séparée » (ex. code comptable dans la comptabilité analytique) pour toutes les dépenses et ressources du projet URBACT ;
- Les dépenses doivent être déclarées par le partenaire environ une fois par an sur Synergie-CTE et validées par le Lead Partner ;
- Les dépenses doivent ensuite être certifiées par un contrôleur de premier niveau du partenaire – chaque partenaire choisit son contrôleur, en France ; soit en interne (hiérarchiquement séparé du service qui porte le projet URBACT), soit en externe (cabinet) ;

- Le Lead Partner réunit tous les certificats de service fait des contrôleurs de premier niveau des partenaires pour le reporting à URBACT ;
 - URBACT verse la subvention au Lead Partner qui reverse à chaque partenaire sa part.
- Le projet peut faire l'objet d'audits, il est donc important de garder trace de tous les justificatifs de dépenses, en particulier des procédures de marché, y compris pour les achats en-dessous des seuils formalisés.

Focus 4 : Questions générales

La candidature dans sa totalité doit être prête pour le 30 juin à 15h00 (CET) ?

Réponse : Oui, il n'y a plus de candidature en 2 phases comme par le passé. Toutefois, une fois, votre candidature déposée, et si elle est retenue, il sera possible d'ajuster votre budget en cours de projet, tout n'est pas figé au dépôt de la candidature.

Rappel : La candidature doit être déposée en ligne avant le 30 juin 2025 à 15h00 (CET). Le Lead Partner dispose ensuite de 24 heures pour envoyer l'ensemble des éléments par mail, avant le 1^{er} juillet 2025 à 15h00 CTE.

Quel est le nombre de réseaux qui seront sélectionnés ?

Réponse : Il est prévu d'approuver 25 projets parmi ceux soumis par les 53 villes bonnes pratiques URBACT qui se sont manifestées pour monter un réseau de transfert. Les candidatures seront évaluées par un panel d'experts externes qui va classer les projets. C'est ensuite, le comité de suivi du programme URBACT, qui regroupe tous les Etats membres, qui validera le nombre de projets retenus ; il se peut donc qu'il y ait plus de 25 réseaux sélectionnés, si la qualité des candidatures le justifie.

Vous souhaitez répondre à cet appel à projet ou aller plus loin ?



Point de Contact National (PCN) : Relai entre le Secrétariat URBACT et les collectivités, accompagnement dans le montage des candidatures, appui dans la prise de contact avec des villes européennes, communication et valorisation des projets, réponses aux diverses questions...

Lauryn PIGNARRE – Agence nationale de la cohésion des territoires :
lauryn.pignarre@anct.gouv.fr



Prochain appel à projet URBACT (après l'appel à projet « Réseaux de transfert » de 2025)

➔ Lancement de l'appel « Action planning networks » en **mars 2026**

Ressources

- Site d'URBACT : <https://urbact.eu>

- Contact Secrétariat URBACT pour l'appel à Réseaux de transfert : tn@urbact.eu

- Prochaines sessions d'information organisées sur l'appel à projet organisées par le Secrétariat URBACT (en anglais) :

23 April 2025, 10.00-11.30 CET, Online info session: Call Presentation & How to build a strong partnership for a Transfer Network, Retrouvez la présentation PPT et les questions de la session [ici](#)

22 May 2025, 10.00-11.00 CET, Online info session: Exchange and learning during the network journey

17 June 2025, 10.00-11.00 CET, Online info session: Time to submit your application: tech & troubleshooting (dédiée seulement aux candidats chefs de file des Bonnes pratiques URBACT)

24 June 2025, 10.00-11.00 CET, Online info session: Final troubleshooting (dédiée seulement aux candidats chefs de file des Bonnes pratiques URBACT)

- Base de données bonnes pratiques URBACT : <https://urbact.eu/good-practices>

- Boite à outils pour les réseaux de transfert : <https://urbact.eu/get-involved>

- Abonnement à la Newsletter URBACT du PCN en français : [ici](#)

- Page FR-LUX sur le site URBACT : <https://urbact.eu/france-et-luxembourg>

Cet atelier a été organisé par le Point de Contact National France-Luxembourg d'URBACT et de l'Initiative urbaine européenne, avec l'appui d'[eurêka 21](#) (Séverine Bressaud, Mila Domanine) et de Claire Barthélémy.